

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET
DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-U59-6 - ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE REDÉVELOPPEMENT COMMERCIAL SUR
LA PROPRIÉTÉ CONSTITUÉE DU LOT 5 580 215 AU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE – ZONE CA 710**

AVIS est donné aux personnes intéressées de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2019, le conseil a adopté le premier projet de résolution précité.
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le **25 juillet 2019, à 18h00**, dans la salle Georges-Vanier située au 2^e étage de l'hôtel de Ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de résolution concerne le site constitué du lot 5 580 215 du cadastre du Québec et vise à :

Permettre le redéveloppement d'un site existant par la construction d'un nouveau bâtiment à vocation commerciale de type artériel léger (c5) où s'exercera la vente de véhicules d'occasion par le concessionnaire automobiles Belvédère Nissan, à l'aménagement d'une aire de mise en démonstration, d'une aire de stationnement ainsi qu'à l'aménagement des espaces libres dans la zone Ca 710; sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager en fonction de ce qui suit :
 - o La plantation de 6 arbres le long de la rue Léonard;
 - o Les arbres plantés devront avoir un diamètre minimum de 7 cm calculé à 30 cm du sol au moment de la plantation;
 - o Une variété d'essences devra être proposée et la plantation devra être effectuée en alternance;
 - o Les espaces libres en cour avant et donnant sur la 117 devront être agrémentés d'arbres, arbustes et végétaux;
 - Le dépôt d'une proposition conforme pour la gestion des matières résiduelles et d'un écran opaque;
 - Les aires de stationnement et de mise en démonstration devront être asphaltées et entourées de bordure de béton;
 - Les grands espaces de mise en démonstration devront être morcellés par des aménagements paysagers (arbres, arbustes et végétaux);
 - Le dépôt d'une proposition d'éclairage à défilés absolus et dirigé vers le bas pour le bâtiment et les aires de stationnement et de mise en démonstration des véhicules;
 - Le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 20 000\$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des conditions édictées.
4. Une copie de ce projet de résolution peut être consultée à l'hôtel de ville à l'adresse précitée durant les heures d'ouverture.
 5. Ce projet de résolution contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone Ca 710 et des zones contiguës Hb 706, Ca 714, Cb 708, Cb 709 et Ca 707.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 juillet 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière